



**Syndicat FORCE OUVRIERE**  
Du centre hospitalier SUD FRANCILIEN  
116 Bld Jean Jaurès 91106 CORBEIL-ESSONNES cedex  
Tel 01-61-69-69-82 DECT 53554 FAX 01-61-69-31-69  
e-mail : [syndicat.fo@ch-sud-francilien.fr](mailto:syndicat.fo@ch-sud-francilien.fr)

## **SPECIAL CONTRACTUELS**

Vendredi 20 mai au matin **notre organisation syndicale a « claqué la porte » du groupe de travail des contractuels.**

La direction nous a présenté un document sur la transformation des CDD en CDI :  
Ces propositions sont de faire passer 8 agents en juin, 3 en septembre et 4 en décembre 2016, **soit 15 agents sur 55** employés en 2012.

### **Quelle honte !!! Quel mépris !!!**

Quand on pense que ces agents ont participé pleinement à la prise en charge de nos patients avec une augmentation d'activité prévue encore cette année à 7%.

**FO dénonce le maintien dans la précarité** de ces agents qui tous les 3 ou 6 mois ont un renouvellement de leur contrat.

Depuis 2012 les directions successives leur promettent d'obtenir une situation plus stable, mais en réalité, ils ne sont que des variables d'ajustement financières au nom du PREF !!

**FO dénonce leur maintien en CDD alors que le passage en CDI de ces agents ne coûterait aucun centime d'Euro supplémentaire.**

### **Tous ces agents (environ 400) sont sur des postes vacants !!!**

Quant à la mise en stage des agents, titulaire d'un diplôme d'état la régularisation proposée par la direction s'échelonnerait jusqu'en 2018 !!

Les promesses de la direction étaient de diminuer la durée de la mise en stage de 6 mois par année !!!

### **Qu'en est-il de ces belles promesses ?!**

Nous rencontrons tous les jours des agents, employés depuis les années 2013, 2014, 2015, qui se demandent quand ils seront reconnus pour passer stagiaires (Aides Soignantes AS AP Infirmiers Sages-femmes)?!

Nous n'évoquons même pas les CUI ou CAE (42) qui pour leur part n'ont même pas la possibilité de se poser la question QUAND ?

### **FO propose :**

- **Que tous les agents employés en 2012 puissent obtenir un CDI dans l'année 2016 et enfin vivre comme tout le monde (en CDD pas d'accord de prêt, voire pas la possibilité de se loger...) !**
- **D'augmenter le nombre de postes au concours ou au recrutement sans concours afin de respecter le statut de la fonction publique hospitalière.**
- **De diminuer la durée de mise en stage pour les agents sous diplôme d'état (6 mois maximum).**

**Nous avons pris rendez-vous avec la direction générale le 27 mai afin de pouvoir exprimer nos revendications légitimes pour ces personnels.**

---